

La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 24 janvier 1888.

Signé : A. OURS.

NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 3 janvier 1888 —

N° 28. — M. Holozet (René) est chargé provisoirement du service de l'Enregistrement, du Domaine et de la conservation des hypothèques.

— En date du 10 janvier 1888 —

N° 29. — L'élection du sieur Piirani a Teuataha comme chef-adjoint du district d'Anatonu-Vaiuru (Raivavae) est ratifiée.

— En date du 11 janvier 1888 —

N° 50. — Le nommé Matobi a Paave, agent de police du district de Pare, est révoqué de ses fonctions pour excessive négligence dans son service.

— En date du 17 janvier 1888 —

N° 51. — M. Bonnet, agent des vivres à Taiohae, prendra passage sur le *Scorff* pour effectuer son retour aux Marquises.

— En date du 18 janvier 1888 —

N° 52. — M. Gavaud, sous-commissaire de la marine, chef du service administratif à Papeete, prendra passage sur le *Scorff* pour se rendre aux îles Marquises et Tuamotu pour le service de son administration.

Pendant son absence, M. Labrousse, sous-commissaire de la marine, commissaire aux Revues et Armements, sera chargé de l'expédition des affaires courantes ou urgentes et signera toutes pièces qu'il y aura lieu : « *Pour le Chef du service administratif empêché et par ordre.* »

— En date du 19 janvier 1888 —

N° 53. — Une permission de trente jours, à passer dans la colonie, est accordée à M. Juventin, directeur de l'école publique des garçons de Papeete.